



Institut national
de la santé et de la recherche médicale

Paris, le 4 novembre 2010

Communiqué de presse

Une nouvelle étape dans les relations entre l'Inserm et la CPU

L'Inserm et la CPU (Conférence des présidents d'université) annoncent la signature d'un accord cadre, ce 4 novembre 2010. L'évolution récente du système français de recherche et d'enseignement supérieur conduit l'Inserm et la CPU à convenir de nouvelles modalités de collaboration partagées.

Cet accord marque une nouvelle étape dans les relations entre l'Inserm et la CPU : il s'agit de renforcer le dialogue stratégique au niveau des directions d'établissement afin d'identifier les sujets d'intérêt partagés, les objectifs à réaliser en commun, ainsi que des modalités de mise en œuvre adaptées à ces finalités. « *Dans ces conditions, les Unités Mixtes de Recherche (UMR) constituent le vecteur privilégié de cette coopération* », indiquent la CPU et l'Inserm. Les contributions à la formation et par la recherche, la collaboration au sein des écoles doctorales, la politique d'attractivité et les stratégies européennes, internationales et en matière de valorisation structurent elles aussi cet accord.

L'Inserm et la CPU proposent de poursuivre l'organisation de la recherche sous forme d'unités mixtes de recherche (UMR) ou d'autres formations à l'interface des stratégies des établissements partenaires. Ces stratégies s'élaborent au regard de plusieurs critères dont le degré d'excellence de l'unité, l'apport de l'association, la cohérence des dynamiques académiques et socio-économiques des unités à l'échelle régionale et nationale. En particulier, dans le cas des UMR, l'activité, le périmètre et les moyens apportés par les établissements partenaires sont discutés et définis conjointement.

Pour le suivi des partenariats et des politiques de site, l'Inserm et la CPU sont favorables à la mise en place de comités mixtes de suivi avec l'université ou le PRES concerné. La participation à ces comités sera proposée aux autres organismes de recherche membres d'Aviesan impliqués sur le site.

En matière de gestion administrative, l'Inserm et la CPU réaffirment leur engagement dans le principe de la délégation de la gestion administrative et financière des UMR.

La CPU et l'Inserm conviennent de constituer un comité de coordination constitué, pour l'Inserm, de son Président-directeur général, et de ses Directeurs généraux délégué à la stratégie et délégué aux affaires administratives ou financières, ou de leurs représentants, et, pour la CPU, de son président et président de la Commission Recherche ou de leurs représentants, ainsi que de son Délégué Général.

Ce Comité se réunira au moins une fois par an afin de faire le bilan des actions de collaboration engagées et de dégager des perspectives d'évolution.

Pour André Syrota, P-DG de l'Inserm, cet accord-cadre est la clef de voute des relations entre l'Inserm et les universités : il traduit la volonté de l'Institut d'accompagner au plus près les universités dans la réforme d'ensemble du paysage institutionnel de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Pour Lionel Collet, Président de la CPU, cet accord installe les universités et l'Inserm dans une relation de partenariat qui va concourir à la vitalité de la politique scientifique nationale et à sa visibilité internationale, chacun apportant ses atouts propres qui font l'originalité du système français de recherche.

Contacts presse

Inserm
Séverine Ciancea
presse@inserm.fr

CPU
Quitterie Ladonne
Quitterie.Ladonne@cpu.fr